

# Réceptionniste en hôtellerie (Chef d'entreprise) (7414)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Apprenez ce métier de l'Horeca chez un patron et suivez en même temps des cours dans un centre de formation : cette formule en alternance rémunérée permet à 87% des diplômés de créer leur propre entreprise ou de devenir salariés.*

## Objectif et Contenu

Programme	Cours professionnels : 446 h sur 1 ans
	Introduction à l'hôtellerie ; Sécurité, Hygiène Et Code Du Travail ; Équipier de première intervention - incendie ; Communication ; Technologie d'Hébergement Et De Réception ; Property Management System ; Upsales Et Relations Publiques ; Renseignements Pratiques, Culturels Et Touristiques ; Anglais ; Néerlandais
	<a href="http://www.efp-bxl.be/fr/formation/receptionniste_en_hotellerie">Pour plus de détails, veuillez cliquer ici</a> ( <a href="http://www.efp-bxl.be/fr/formation/receptionniste_en_hotellerie">http://www.efp-bxl.be/fr/formation/receptionniste_en_hotellerie</a> )
Certification(s) visée(s)	Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, SANS Certificat de gestion
	Possibilité de suivre en complément, une formation accélérée en gestion, afin d'obtenir un certificat de gestion.
Type de formation	<a href="#">Alternance PME</a>

## Organisation

Durée	1 année(s)
Horaire	en journée lundis et vendredis
Début	septembre
Coût	325 euro par an - Coût réduit Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

## Conditions d'admission

Prérequis administratif	Avoir au moins 18 ans. - Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) général, technique ou artistique ou toute autre formation équivalente. - Diplôme de formation chef d'entreprise IFAPME-Sfpme
-------------------------	---

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du conseiller pédagogique du Sfpme, sur base d'un dossier de motivation, s'ils sont titulaires du C.E.S.I. ou du certificat de l'enseignement secondaire du second degré dans les sections générale, technique ou artistique ou être titulaire du certificat de réussite de l'enseignement secondaire du troisième degré de l'enseignement professionnel et, dans

ce cas, être en possession du certificat de qualification et s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois années, dans la profession, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la profession. Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la date d'inscription aux cours.

Attention, prérequis en langue exigés :

- Néerlandais : niveau A1 (CECRL - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)
- Anglais : niveau A2 (CECRL - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

## Intéressé(e) ?

Que faire

La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

[Plus d'informations concernant les inscriptions ?](https://www.efp.be/inscriptions-1/) (<https://www.efp.be/inscriptions-1/>)

Dans certains cas, l'inscription sera possible lors de la [journée portes ouvertes du 26 avril 2020](https://www.efp.be/actualites/jpo2020.html). (<https://www.efp.be/actualites/jpo2020.html>)  
Venez discuter de votre avenir ! Découvrez la diversité des formations proposées.

Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/)) (<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>) .

## Remarques

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un délégué à la tutelle .

Pour les apprenants qui ne sont pas en convention de stage : 3 jours de formation en entreprise par semaine (formule idéale pour acquérir toutes les compétences liées au métier et à l'entreprise), la formation pratique en entreprise est obligatoire à concurrence de 250 heures .

L'auditeur peut également prester ses heures de stage pendant la période estivale (haute saison), notamment à l'étranger (voir éventuellement les possibilités de bourses « mobilité »).

Il est dès lors recommandé de fixer les épreuves d'unités d'acquis

d'apprentissage (EUAA) début septembre.

L'accès à l'épreuve intégrée de réceptionniste en hôtellerie est limité aux apprenants en convention de stage et aux apprenants qui ont fait leurs 250h de stages.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

( <http://www.sfpme.sfb.brussels/fr/formation-chef-d-entreprise/contacter-un-delegue-a-la-tutelle> )

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/7414>



---

**efp / SFPME- Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>